



SOUTIEN A LA RELEVÉ PISTOLET

Fondée en 1825, la Société des Carabiniers de Lausanne fait partie des grandes Sociétés de tir du Pays de Vaud. Elle offre aux passionnés de sport de tir l'occasion de pratiquer leur hobby dans le cadre d'installations performantes et dans des plages horaires attractives.

La Section du Pistolet contribue à la promotion du tir par la mise sur pied de cours de formation, dont le bénéfice est affecté intégralement à la promotion de la Relève junior Pistolet.

Au besoin, les organisateurs se réservent le droit de limiter la participation au cours, afin de préserver un enseignement de qualité.

La participation au cours donne droit à la délivrance d'une attestation.



La séquence du lâcher du coup doit être particulièrement soignée.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

HABILLEMENT

Il est recommandé le port de vêtements amples, n'entravant pas les mouvements. Suivant le temps, vous munir de vêtements protégeant du froid. (Pull, écharpe, casquette, souliers chauds)

MUNITION

La munition 9mm, délivrée sur place, est comprise dans le prix du cours.

ARMES AUTORISÉES

PO = Pistolet d'ordonnance en cal. 9mm :

SIG 210, SIG 220, SIG 226, ainsi que SIG SPC, Sphinx AT 2000, Sphinx 3000, Glock 17, Glock 19 et Glock 26.

Nous recommandons de vous munir d'un PO en cal. 9mm de manière à pouvoir effectuer l'ensemble des exercices de tir prévus.

Les participants ne disposant pas de l'armement nécessaire voudront bien le signaler expressément sur le bulletin d'inscription joint à la présente..



Technique de tir à deux mains

COURS DE TIR

2020



FORMATION AU PISTOLET 9MM

PARCOURS DE FORMATION

Le tir à l'arme d'ordonnance est une spécificité suisse, puisqu'à l'étranger le tir au moyen d'armes de ce type n'est généralement autorisé que dans le cadre de l'armée ou de la police. Dans notre pays, s'appuyant sur une longue tradition, le tir avec des armes de calibre 7.65mm à 9mm connaît une bonne renommée au travers des tirs militaires et en campagne.

Par ailleurs, le sport de tir en Suisse a toujours reconnu à ce type d'arme une place particulière, tant il est vrai que les concours, traditionnellement ouverts au seul « matcheurs », le sont aussi, avec des armes d'ordonnance. Au début des années 2000, pour répondre à l'attente de nombreux tireurs, le tir à deux mains a été également autorisé avec des armes d'ordonnance, dans tous les concours officiels de la Fédération Sportive Suisse de Tir.

L'enseignement dispensé se veut avant tout pratique et a pour but de répondre aux nombreuses sollicitations en matière de techniques de tir au gros calibre. L'instruction offre des ateliers permettant à chacun des participants de se familiariser avec les modes de tir autorisés dans cette discipline sportive exigeante.

Cette journée de formation permettra aux tireurs, désireux de rafraîchir leurs connaissances, de s'entraîner en vue d'augmenter leur résultats lors de l'exécution des tirs fédéraux (tirs militaires et tir en campagne). Idéalement, il est recommandé d'avoir au préalable déjà suivi le cours de base pour le tir à bras franc au Pistolet à percussion annulaire (.22lr) avant de poursuivre avec l'arme d'ordonnance.

Au plaisir de vous retrouver sur le pas de tir.

Le Team des moniteurs Pistolet

SAMEDI 2 MAI 2020

08h.00 - 12h.00 : Cette matinée de tir va offrir au participant le mode d'emploi pour une utilisation efficace d'une arme de poing en calibre 9mm, en lui permettant de s'initier à la technique de tir au pistolet d'ordonnance puis de la mettre en pratique sur le pas de tir,

Thèmes traités : *Connaissances des armes & munitions, prise de position, encroisement de l'arme à deux mains, respiration, visée et lâcher du coup. Entraînements au tir et corrections des erreurs. Programme d'entraînements intensif à la distance 25M avec mise en pratique des techniques en tir de précision et de vitesse au Pistolet 9mm.*

12h.00 - 13h.30 : Repas en commun servi sur place.

14h.00 - 16h.00 : Mise en pratique concrète de l'enseignement du matin, par l'entraînement des programmes des tirs fédéraux (Tirs militaires et tirs en campagne).

16h.30 - 17h.30 : Test final clôturant la journée de formation et débriefing avec les participants.



Le chargement de l'arme

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à retourner jusqu'au 01.04.2020 à :

Yves Logean, Chemin du Crochet 11, 1035 Bournens

Je dispose d'un PO - Pistolet d'ordonnance
Modèle : _____ calibre : 9mm

Je ne dispose pas d'un PO, m'en fournir un

Je suis débutant (e) ✕ - Cocher ce qui convient

Nom/prénom/année naissance

Adresse du domicile

Nationalité

Téléphone

Mail

FINANCE DU COURS

Fr. 250.- par participant, montant comprenant :

- **Les pauses-café et boissons** (sans alcool), durant l'instruction
- **Le repas de midi**, pris en commun sur place
- **Le matériel didactique**, remis à chaque participant
- **Munitions et armes**, mises à disposition sur le pas de tir.

Attention, les places étant limitées à 10 participants, les inscriptions sont validées par la date de réception de la finance de cours.

LAUSANNE-CARABINIERS.CH

Direction du Cours

Contact : Yves Logean, Expert J+S en tir sportif
site : www.ecole-pistolet-lausanne.ch
Mailto : info@ecole-pistolet-lausanne.ch